

Mail transféré -----

De: "Eric Lavis"

À: Luc Bastrentaz – FSU 73

Envoyé: Mardi 24 Mars 2020 20:31:44

Objet: Votre courrier

Bonsoir Monsieur Bastrentaz,

Dans le prolongement du CTSD de ce matin et du bref entretien que je viens d'avoir avec Madame Hamoudi-Wilkowsky, je souhaite réaffirmer, sans formalisme excessif, les repères de l'action des cadres placés sous ma responsabilité, personnels de direction et inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré.

1. La confiance et la bienveillance guident l'ensemble des relations avec les enseignants et les directeurs d'école. Dans le contexte d'une crise majeure nationale et mondiale, les repères ou points de vigilance adressés aux professeurs sont référés, sans cesse, à leur sens au regard de l'intérêt des élèves, et ne visent qu'à les accompagner dans la tâche difficile qu'ils ont à assumer.

2. La communication personnalisée avec les familles est indispensable pour les guider dans l'accompagnement de leur(s) enfants, mais aussi pour les rassurer et entendre leurs difficultés. Elle doit être réalisée dans des conditions qui préservent la vie privée des personnels. Les situations particulières (notamment celles des enseignants ne disposant pas de forfaits illimités) doivent être examinées spécifiquement. Dans les établissements, c'est la répartition des appels entre les différents personnels qui conduit à confier cette mission à des AED qui connaissent par ailleurs les élèves, et toujours sur des situations simples, les plus complexes étant prises en charge par le professeur principal ou l'équipe de direction.

3. Continuité pédagogique : comme l'indique le vadémécum du 20 mars, "La continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages, de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissements, exercices...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage à distance le permettent". Les "fiches professeurs Eduscol" fournissent des repères utiles pour les enseignants, et devraient les rassurer plus que les inquiéter. Elles feront l'objet d'un accompagnement par les inspecteurs. En tout état de cause, il convient de veiller à un volume d'activités journalières raisonnable, de l'ordre de trois heures par jours, voire un peu plus en fonction du niveau de la scolarité.

4. Le risque de fracture sociale et scolaire est une préoccupation permanente que nous partageons. Cela exige que des modalités particulières de suivi et d'aide aux élèves en difficulté, à construire localement, là aussi avec l'appui des inspecteurs. S'agissant des inégalités d'accès au numérique, le conseil départemental s'en est saisi en mettant certains équipements à disposition des familles. La question des connexions n'a pour l'instant pas reçu de réponse. L'impression des documents, utile pour les familles éloignées du numérique, n'est pas une obligation. Chaque fois que les enseignants en formulent le besoin, des

facilités de déplacement leur seront apportées, ainsi qu'aux quelques parents n'ayant pas d'autre solution, pour des transmissions de documents papier à l'école ou en mairie, bien sûr en veillant aux gestes barrières. Les forces de l'ordre ont été sensibilisées à cette question par le préfet. Le ministre envisage un partenariat avec la poste pour la mise à disposition d'enveloppes "T".

5. Toute situation d'enseignant malade ou fragilisé par le confinement, quelle qu'en soit la raison, fera l'objet d'une mobilisation du chef d'établissement ou de l'inspecteur de circonscription. Les réponses pourront mobiliser, si possible, du remplacement, mais aussi la solidarité au sein des équipes pédagogiques ou disciplinaires. Pour combattre les effets de l'isolement, des rencontres entre pairs seront organisées par voie numérique. Des cellules d'écoute académique et départementale sont en cours d'installation.

6. Un certain nombre de vos demandes relèvent de la responsabilité du ministre ou du gouvernement. Soyez assuré de ma vigilance sur les conditions dans lesquelles les volontaires accueillent les enfants des personnels de santé, sur le caractère exclusivement volontaire de cette activité, et soyez convaincu que je relaie chaque jour avec convictions la confiance aux enseignants affirmée par le ministre. Comme vous le suggérez, je demanderai aux chefs d'établissement et aux inspecteurs de l'éducation nationale d'identifier les familles et les élèves les plus éloignées de l'école et des apprentissages dans le contexte du confinement.

A aucun moment je ne doute de l'engagement des personnels au service des élèves qui nous sont confiés, et je les en remercie chaque fois que possible.

Bien cordialement  
Eric Lavis